

JOURNAL

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnements, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.



Les personnes qui auraient l'intention de renoncer à leur abonnement sont priées de le faire savoir. Celles qui garderont le silence seront présumées vouloir continuer à recevoir le Journal, qui leur sera adressé par la même voie que celle suivie jusqu'à présent.

ANGLETERRE. — Londres, 18 juin.

On lit dans le *Globe* :

« D'après le contrat fait avec les agens du gouvernement espagnol, les soldats seront transportés en Espagne à raison de 8 livres par tête (200 fr.). Ils auront la même solde et les mêmes rations qu'en Angleterre, et après leur licenciement ils continueront à jouir de leur solde pendant trois ans. On croit que la première division sera prête pour être embarquée vers la fin de la semaine prochaine. Hier les estaminets de Westminster étaient remplis de joyeux jeunes gens qui se présentent comme volontaires. Deux officiers distingués se sont rendus à Cork pour recruter une légion irlandaise, qui sera commandée par un général actuellement au service portugais, et qui a servi pendant la guerre de la Péninsule. Le nombre total des troupes sera de 10,000 hommes, dont 8,448 d'infanterie, 552 chasseurs, 700 de cavalerie et 300 d'artillerie. Les frais d'équipement seront de 10 livres (250 fr.) par homme.

» Le plus grand désintéressement a été montré par les officiers qui n'ont pas demandé des conditions fort onéreuses, mais qui ont laissé à l'honneur et à la bonne foi du gouvernement espagnol la liberté de régler leur récompense. »

— Le *Times* publie une proclamation de don Carlos, qu'il regarde lui-même comme apocryphe. Le prétendant y promet amnistie générale, liquidation des bons des cortès, et examen par les cortès des dettes contractées par le gouvernement actuel. Ces dispositions sont motivées sur le désir d'obtempérer aux vœux des signataires de la quadruple alliance.

— La proclamation de don Carlos est généralement considérée comme supposée, mais on pense qu'il annoncera prochainement quelque modification dans son système politique envers les créanciers étrangers.

— On lit dans le *Morning-Herald*, journal tory :

« La première impression que fait naître l'aspect d'un régiment carliste, n'est pas très-prévenante, surtout pour un Anglais. Les hommes sont mal mis, sales, et leur aspect est féroce; mais, pour contrebalancer ceci, leurs armes sont parfaitement en ordre. La plus grande partie des soldats est habillée avec des capotes grises, prises aux christinos. Quelques uns sont en grand uniforme de la ligne, d'autres avec l'uniforme de la cavalerie. C'est, au fait, une réunion comique, mais la discipline est parfaite. Quant aux officiers, ils sont très-bien habillés; ils portent des épaulettes et des sabres. Les manœuvres sont parfaitement exécutées, et le maniement des armes a lieu d'une manière aussi régulière que chez les troupes des premières puissances de l'Europe.

» Chaque bataillon a un drapeau noir avec une tête de mort et un os de mort en sautoir, portant l'inscription : *La Victoire ou la Mort!* Tout ce que les carlistes consomment est payé comptant, et les propriétés des habitants sont religieusement respectées. A huit heures du soir, le tambour bat, chaque compagnie se forme en cercle, et les sergens lisent la prière.

» Voici la ration journalière de chaque homme : une livre de viande sans os, quatre livres de pain, un quarteron de haricots et un réau en argent. On ne leur donne pas de vin en nature, mais on leur en donne la valeur en argent, afin qu'ils en achètent s'ils le veulent. Tous les deux jours les hommes reçoivent leur solde; les officiers ne reçoivent qu'un tiers de leurs appointemens. »

FRANCE. — Paris, 18 juin.

Le correspondant du *Morning-Herald*, lui transmet les nouvelles suivantes d'Onate, à la date du 1^{er} juin :

« Llumendi où est situé le palais de don Carlos est un petit village, situé sur la route de Pampelune à Vittoria, à six lieues de la première de ces places et à quatre lieues de Salavatierra. Il

n'y a que deux maisons passables, et l'une d'elle est habitée par don Carlos et son état-major. Au moment où j'arrivai, le roi quittait son palais pour se rendre à l'église et y entendre la messe. Quand don Carlos se met en marche, le cortège se compose ordinairement de deux lanciers à cheval, du chirurgien de la garde royale, de 8 trompettes, de 8 tambours, de 100 gardes à pied en uniforme magnifique.

« Don Carlos vient ensuite ayant à sa droite, le comte de Villemur ministre de la guerre, et à sa gauche le président de la junte de Navarre, don Echaverria; viennent ensuite 30 officiers supérieurs, les ministres, le général Urranga, commandant en chef des avant-postes, avec ses aides-de-camp, 2 trompettes montés sur des chevaux blancs, 30 gardes royaux à cheval en uniforme bleu avec paremens rouges, les fils des principales familles de la province basque et deux compagnies de guides.

» Le correspondant arrive à la description d'Onate, où il a été introduit auprès de don Carlos par M. Cruz, major, ministre des affaires étrangères de don Carlos.

» Don Carlos, lorsque j'entrai dans son cabinet, était assis près d'une table couverte d'un tapis bleu. Ce prince peut avoir 47 ans; il est de moyenne stature, sa physionomie est agréable, et ses manières sont pleines d'affabilité. Sa figure, sans être régulièrement belle, est mâle et agréable et ses épaisses moustaches lui donnent un air martial. Le prince a de l'embonpoint, sans avoir une très-forte corpulence : il portait un habit bleu, boutonné jusqu'au menton, une culotte blanche et des bottes à la Wellington. Aucune décoration particulière ne le distinguait parmi les officiers qui l'entouraient. On a souvent dit que le prince avait l'air sombre et ressemblait assez à un moine; il n'en est rien, sa physionomie est ouverte, il a toujours le sourire sur ses lèvres et sa conversation est très facile. Don Carlos est un prince religieux, mais non fanatique. J'ai passé 15 jours dans le camp des carlistes et je n'ai vu pendant tout ce tems que deux moines à Goizeuta et à Lesaca. Les seuls membres du clergé qui approchent don Carlos sont don Echaverria et le chapelain de la garde royale. M. Cruz, major, le ministre des affaires étrangères qui m'a introduit auprès de don Carlos, est un jeune homme de 35 ans. Le comte de Villemur, ministre de la guerre, est un vieillard de 70 ans. Don Echaverria, président de la junte de Navarre, se distingue parmi ces chefs du parti de don Carlos, par sa jovialité et sa franche gaieté.

— Lord Granville a eu hier une conférence avec M. le ministre de la marine. On pense que les mesures ont été prises pour faire agir de concert les escadres française et anglaise qui doivent garder les côtes d'Espagne.

— Notre correspondant de Bayonne nous écrit en date du 13 : « Bergara a capitulé aux mêmes conditions que Villafranca. Dans l'un et dans l'autre endroit les officiers ont abandonné leurs soldats, stipulant pour eux seuls la faculté de se rendre où bon leur semblerait, avec passeport de Zumalacarréguy, et ils sont arrivés à St-Sebastien, où ils ont été reçus par les huées de tout le peuple qui voulait leur faire un mauvais parti; il se serait certainement porté à des excès, si le général Jauréguy n'avait ordonné de les enfermer dans le château de la Motte. Ils seront transférés de là à Valladolid, ainsi que les officiers de la garnison d'Eibar, pour y attendre de ordres ultérieurs. » (*Messenger.*)

Du 19. — Une dépêche télégraphique, en date de ce jour, annonce que le 16 Zumalacarréguy a été blessé grièvement à la cuisse droite, et qu'il a remis le commandement à Erazo. On l'a transporté à Durango.

Le 18, le siège de Bilbao continuait. On attend des nouvelles de Valdès qui s'est mis en marche pour débloquer cette place.

(*Journal de Paris.*)

— Chaque jour amène dans l'enceinte de la cour des pairs des scènes plus violentes et plus déplorables. Aujourd'hui, après l'interrogatoire du colonel de Perron, relativement à l'accusé Carrier, six accusés absens jusqu'alors, ont été successivement interrogés. L'accusé Corréa a consenti à prendre part aux débats, en exprimant sa soumission et le repentir de sa résistance antérieure. Tous

les autres ont persisté dans le silence et dans leurs protestations. Un d'eux même, a résisté par la force, aux gardes municipaux qui le retenaient à l'audience. La lutte a duré près d'un quart d'heure; il a fallu le coucher sur le banc et le contenir à force de bras pendant qu'il poussait des cris et s'efforçait de quitter l'audience.

A la fin de la séance, M^e Plocque, avocat, choisi par deux accusés, a demandé en leur nom qu'il ne fût pas passé outre aux débats, sans la présence de tous leurs co-accusés. La cour n'ayant tenu compte de ces conclusions, l'avocat a déclaré qu'il s'abstenait, et que la constitution de la chambre, comme cour de justice, et les formes de la procédure ne lui paraissant conserver aucune des garanties que la loi exige impérieusement en faveur des accusés, il protestait comme défenseur, comme jurisconsulte et comme citoyen, contre toute continuation des débats. Cette protestation a été suivie d'un réquisitoire de M. Martin (du Nord), qui a réclamé contre M^e Plocque des peines disciplinaires, et la cour, après en avoir délibéré, a réprimandé l'avocat.

— Les journaux se rencontrent aujourd'hui sur le même terrain de discussion, au sujet des diverses mesures prises pour opérer une quasi-intervention dans les affaires de l'Espagne.

Le *National* ne voit, dans tout ce qui se passe en ce moment en Angleterre sur ce point, qu'une opération de bourse dirigée et soutenue par les maisons qui sont intéressées dans les emprunts espagnols. Les banquiers de Londres n'agissent pas par intérêt pour la cause de la reine Christine; ils ne sont point préoccupés des questions de légitimité ou de liberté, d'absolutisme ou de constitution, ni même de l'intérêt solide et durable des relations commerciales qui peuvent exister entre l'Espagne et l'Angleterre. Il faut pour eux que les fonds espagnols aient repris leurs anciens cours, et qu'on soit parvenu à les rejeter sur d'autres places; mais pour arriver à ce résultat, il faut que 10,000 hommes soient armés, équipés et embarqués. Le premier effet produit, les fonds espagnols hausseront, et l'expédition deviendra ensuite ce qu'elle pourra. C'est ainsi que le *National* envisage la question des enrôlemens opérés en Angleterre. Il ne pense pas, du reste, que des secours si hâtivement rassemblés puissent être d'une grande utilité à l'Espagne.

Le *Courrier français* croit que le ministère a préparé, de concert avec le cabinet anglais, une intervention détournée en Espagne pour prendre sa revanche du refus d'une intervention directe et avouée qu'il voulait, dans le principe, faire décider. Il ne sait encore si ces moyens combinés en France, en Angleterre et en Belgique, seront efficaces et suffiront pour dompter les forces de l'insurrection qui, de son côté, ne manquera pas d'user des mêmes moyens pour se procurer de puissans secours en faveur de sa cause.

Le *Journal du Commerce* prend texte des enrôlemens opérés en Angleterre, pour présenter le ministère français comme un contre-sens avec la politique des états dont la bonne intelligence avec nous est une nécessité pour la France. Il rappelle que les doctrinaires, après avoir fait des avances au ministère Wellington, ont aussi fait des tentatives près du ministère Russel pour le déterminer à désertir ses principes et le rallier à la cause du torysme, et qu'ils se sont ainsi placés à l'égard de l'Angleterre et de l'Espagne dans un état de suspicion légitime. Aussi l'Angleterre s'est-elle hautement prononcée contre l'intervention demandée par le cabinet français, et plus encore, après un refus sec et péremptoire de concourir avec lui à une expédition armée, elle prend l'initiative d'une intervention indirecte, mais active, hautement avouée sans même en prévenir le ministère français. Le *Journal du Commerce* pense que l'Espagne ne manquera pas de trouver dans cette conduite le sujet d'une compensation peu favorable à notre gouvernement, et que sa marche étant un grand sujet de méfiance et d'antipathie pour le parti libéral espagnol, ce parti, sur le point d'arriver aux affaires, aura contre notre politique une longue suite de griefs à récapituler.

Le *Journal des débats* considère la question sous un autre point de vue. Il félicite l'Angleterre des armemens qu'elle autorise et de la noble et vigoureuse initiative qu'elle prend pour soutenir le trône d'Isabelle. Il aurait voulu une intervention ouverte et avouée, pour arriver plus promptement à une décision définitive, parce qu'il craint que la paix de l'Europe soit troublée et que l'Espagne ne devienne une sorte de camp clos où chaque parti et chaque principe envierait tour à tour leurs recrues pour vider leurs différends.

La *Quotidienne*, après avoir fait ressortir la différence qui sépare l'expédition de 1823 de l'expédition préparée aujourd'hui pour l'Espagne, croit que, suivant toutes les éventualités, une quasi-intervention ne peut qu'être funeste au gouvernement français. Si peu d'hommes répondent à l'appel volontaire qui leur est fait, elle pense que la quasi-intervention produira une fâcheuse impression

sur l'armée, à qui il sera démontré que les champs de bataille sont fermés pour elles. Si, au contraire, il est des militaires qui consentent à servir dans les rangs de l'armée espagnole, ne rapporteront-ils pas en France cette contagion de l'esprit révolutionnaire que la reine Christine est obligée aujourd'hui de ranimer pour se soutenir.

— Voici comment la *Gazette de France* est informée de l'attaque sur Bilbao :

« Les nouvelles de la frontière, en date du 15, qui nous parviennent aujourd'hui, annoncent que Bilbao, entouré par les troupes de Zumalacarréguy, était à la veille de se rendre. La ville est dans la plus horrible confusion. Les habitans ne veulent pas qu'on se défende. On assure que Zumalacarréguy, connaissant ces dispositions, a différé l'attaque de quatre jours, pendant lesquels toutes les personnes qui voudront quitter la ville, recevront dans son camp secours et protection. Passé ce délai, l'assaut général sera livré. Il paraît qu'une chaloupe était partie du Soccoa pour aller chercher quelques familles.

» Ainsi cette place doit maintenant être au pouvoir de Charles V. Vittoria ne tardera pas à éprouver le même sort.

» Le quartier-général était le 10 à Bergara. Tous les points fortifiés du Bastan, casernes, villages, églises maisons crénelées, ont été abandonnés, à l'exception de Salvatierra qu'on tient bloquée, et qu'on veut obliger à se rendre. La retraite des christinos a livré aux carlistes des approvisionnemens immenses en vivres et en munitions de toute espèce, beaucoup de fusils, et 700,000 cartouches.

» Les soldats christinos accourent en foule prendre du service; ceux qui ont été faits prisonniers demandent tous à être enrôlés; il n'y a de considérés comme prisonniers que quelques officiers auxquels on ne peut donner des commandemens. Avec ces élémens nouveaux on vient de former le 3^e bataillon de Castille. On espère pouvoir organiser encore quatre autres bataillons de la même manière.

» Eibar s'est rendu le 9, la garnison est prisonnière. On a trouvé dans cette place 4000 fusils, 7 canons et obusiers, 1 matériel considérable pour la fabrication des armes. Il y avait aussi des munitions, des vivres et des effets militaires en grande quantité.

» Le dimanche, 7, on a fait dans tout le Bastan des réjouissances à l'occasion des nombreux succès et du triomphe prochain des armes de don Carlos.

» Les bulletins sur l'occupation de Bergara, l'occupation d'Elisondo et une petite affaire sous les murs de Bilbao, nous parviennent à l'instant; ils confirment tout ce que nous avons déjà annoncé sur les défaites successives des christinos et leur retraite précipitée de tous les points où ils n'étaient pas cernés. »

PAYS-BAS. — *La Haye*, 19 juin.

Des bataillons de divers régimens continuent à arriver au camp de Reyen, où se trouve le lieutenant-général duc de Saxe-Weimar.

— La princesse d'Orange est arrivée le 16 à Nymègue, où elle a passé la nuit, le lendemain S. A. R. devait poursuivre par Clèves son voyage pour Bade-Bade.

— Le 16 un déserteur belge du 1^{er} régiment de chasseurs à cheval est arrivé à Nymègue avec sa monture et tout son équipement. Il venait de Bois-le-Duc et allait rejoindre à Kampen le corps de Cleerens.

— La dernière inspection des corps de la schutterey auxquels il a été délivré des congés illimités a été trouvée si satisfaisante, que l'inspection suivante qui devait avoir lieu en juillet a été remise au mois d'octobre.

Bruxelles, 20 juin.

On nous écrit de Bréda qu'il n'est pas sorti une seule pièce d'artillerie de l'arsenal de cette ville, pour être envoyée en Espagne.

— La désertion de nos soldats en Hollande paraît augmenter considérablement. Nous apprenons de Flessingue que dans une seule journée, il y était arrivé quatorze déserteurs de l'armée belge.

— Une communauté d'hommes vient de faire l'acquisition des hôtels des comtes Lalaing et du nonce, rue du Prévôt, pour s'y établir. On les dit de la compagnie de Jésus.

Gand, 17 juin.

Nous lisons dans les journaux de la patrioterie un relevé comparatif des registres des monts de piété de l'an 1830, des années antérieures, ainsi que des années qui ont suivi la révolution. Il résulte de cette comparaison que les objets engagés et les sommes empruntées ont été beaucoup plus importans et plus nombreux avant qu'après la glorieuse.

De ce fait avéré et positif nos jongleurs n'ont pas manqué de conclure que la révolution avait enrichi le peuple, et que, par la vertu magique de leur régénération politique, la misère avait considérablement diminué dans les basses classes de la société..

Une de ces feuilles, l'*Emancipation*, ajoute même que le mont de piété de Gand, de cette ville qu'on dit avoir tant souffert dans

son bien-être et dans son industrie, est précisément celui dont la situation est la plus favorable.

Les inductions de nos révolutionnaires sont fauses. C'est de 1822 à 1830 que notre classe ouvrière a été constamment occupée, et a joui d'un bien-être tel, que sa mise rivalisait avec celle des industriels qui lui procuraient du travail.

Les habitations des prolétaires étaient amplement pourvues de meubles et d'ustensiles de ménage. Les vêtements et le mobilier font ordinairement la ressource du travailleur, et c'est à cette ressource qu'il recourait, lorsque par les dépenses et les dissipations du dimanche et du lundi, il avait vidé son escarcelle. Il s'adressait alors au mont de piété, et comme il ne manquait pas de gages, il y trouvait facilement de l'argent, et les Lombards étaient, les mardis et les mercredis, encombrés d'objets qu'on venait retirer les samedis et les dimanches.

Depuis la révolution, le sort de l'ouvrier a été changé. Les vêtements se sont usés, le salaire lui a manqué ou a été diminué, le linge et les ustensiles de ménage ont été vendus, et la classe des prolétaires, aujourd'hui couverte de haillons, ne possède plus rien d'admissible dans les maisons de prêts sur nantissement. Comme rien n'y est reçu en général que pour le tiers ou le quart de sa valeur, l'ouvrier sans travail a dû aliéner ses meubles ou ses billets de Lombard, et ses objets qui dans ses mains donnaient du mouvement aux monts de piété, ont disparu.

Il était donc très-naturel que le montant des sommes prêtées avant 1830, fût plus élevé que dans les années suivantes. Jadis le peuple possédait quelque chose : on lui prêtait parce qu'il avait de quoi payer; aujourd'hui il n'a plus rien, il n'a pas de gages à produire : on ne lui prêtera pas.

On voit qu'en examinant sans passion et surtout sans prévention l'état réel des choses, le fait qu'on alléguait à l'avantage de la révolution, est précisément celui qui la condamne et contribue le plus à la faire apprécier.

(*Messageur.*)
Du 20. — Nous nous sommes élevés à deux reprises contre un article inséré dans le *Temps*, à la requête de M. Le Hon, notre ambassadeur à Paris. Il suffisait, sans doute, de signaler cette notice absurde au bon sens de nos lecteurs, pour qu'aucun d'eux n'admit des fables aussi ridicules, et ne crût que S. M. le roi de Prusse se fût incliné platement devant la royauté révolutionnaire de S. M. Léopold. Le mensonge était trop grossier, le piège, si c'en était un, trop visible pour qu'on ne se bornât pas à l'indiquer.

En conséquence, nous nous serions abstenus de revenir à cette matière, si des renseignements positifs sur les sujets traités par le *Temps* ne nous étaient parvenus tout nouvellement. Il en résulte que le *Temps* a d'un bout à l'autre de son article dit la chose qui n'est pas.

La Prusse n'a jamais rien demandé au cabinet belge, relativement aux extraditions; c'est notre pétaudière qui, au mois de novembre 1834, a fait à la Prusse des ouvertures, et lui a exprimé le désir de conclure avec la cour de Berlin une convention d'extradition, analogue à celle qu'elle a conclue avec la France par suite de la loi d'octobre 1833, sur les extraditions. Mais le cabinet prussien n'a pas encore jugé convenable d'accueillir cette proposition; d'abord parce que la loi ci-dessus repose sur une base très étroite, en restreignant à un fort petit nombre les cas où l'extradition pourrait s'effectuer, et qu'en outre elle soumet cette extradition à tant de formalités, qu'il dépend entièrement du bon vouloir des autorités belges de l'accorder ou de la refuser; ainsi l'effet de cette loi pourrait être rendu complètement illusoire. C'est pourquoi le gouvernement prussien n'a pas pu ni voulu prendre pour base d'une négociation diplomatique, des dispositions législatives aussi vagues.

Ensuite, cette loi ne fait aucune mention des déserteurs : il faut donc que la cour de Bruxelles avant de pouvoir négocier avec un autre état sur l'extradition des déserteurs, présente aux chambres un projet de loi qui remplisse la lacune laissée dans la loi d'octobre 1833 et autorise l'extradition des déserteurs. Ce motif seul aurait suffi à tout gouvernement circonspect pour qu'il s'abstînt de traiter d'une convention qu'une des parties contractante serait jusqu'alors dans l'impuissance d'exécuter. On voit donc que loin d'avoir pris l'initiative, *courtisé* ou sollicité, comme l'avance fausement le journal le *Temps*, c'est la cour de Berlin qui se refuse à admettre les propositions belges.

Ce que dit le même journal de la peine de mort à laquelle seraient condamnés les déserteurs en Prusse, est également éroné. La première désertion est punie, dans l'armée prussienne, selon les circonstances, soit par deux années de détention dans une forteresse, soit par l'incorporation dans un bataillon de discipline.

Sans chercher à pénétrer dans quelle intention M. Le Hon a fait publier dans le *Temps* les imprudences et les mensonges que nous avons relevés, nous dirons seulement que tout ce que la

Prusse demande du gouvernement belge, se réduit, d'après ce que nous apprenons, à ce qu'il se renferme dans la ligne de conduite que lui prescrit une stricte neutralité, et à ce qu'il ne favorise pas le passage, on pourrait dire le transit à travers son territoire, de déserteurs dont il ne veut pas lui-même, et qu'il paraît être tenu, par suite d'ordres précis émanés de son protecteur, de mettre à la disposition de Louis-Philippe.

Nous eussions laissé dormir l'article de la chancellerie belge dans les colonnes du *Temps*, si presque tous les journaux révolutionnaires de notre pays ne l'eussent reproduit avec jubilation, et si nous ne savions que l'extravagance d'un écrit n'est pas toujours une raison pour le rendre suspect à la robuste crédulité de certains gens.

(*Messageur.*)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 24 juin.

La politique, considérée sous l'aspect de ce qu'on appelle honnêtement et vulgairement les intérêts positifs, n'a aucune espèce de parenté avec cette politique d'autre origine que certains esprits, tels que les Benjamin Constant et autres de même trempe, ont fait dériver des principes de la morale universelle, du droit des gens, et de l'obligation sacrée d'être fidèle aux traités et à la foi solennellement jurée.

Que dans les tracasseries de famille, à la suite d'intrigues subalternes, l'on voie des gens se conduire autrement qu'ils ne parlent et parler autrement qu'ils ne pensent, c'est chose ordinaire, pâture quotidienne de chronique bourgeoise. Les hommes et même les femmes sont ainsi faits dans ce monde sublunaire. La machine ronde n'en roule pas moins sur son axe. Autant en emporte le vent.

La grande famille des rois a aussi ses tracasseries. Celles-ci se passent sur une scène plus en l'air; nous assistons tous au spectacle; le parterre, c'est l'Europe et le reste du monde civilisé. Ici l'on siffle les acteurs; là, on les observe froidement, en attendant que le rideau s'abaisse; partout cependant l'on tient note, et *John Bull* prend patience; c'est de l'histoire qu'on lui pétrit; chaque jour y ajoute une page; l'histoire, c'est le feuilleton, mais le feuilleton véridique de la pièce.

La comédie se joue depuis 1830. Elle a commencé par où finissent ordinairement les tragédies, par deux sanglantes batailles; l'exposition a bien ressemblé à certains dénouemens; c'est du romantisme en matière de politique.

Dès l'ouverture, les spectateurs se sont émus, ils ont craint que le feu ne s'étendît des planches aux coulisses, des coulisses jusqu'aux cintres et des cintres aux fondemens, où se meuvent les secrets ressorts de la machine théâtrale. L'ouragan a grondé, mugi, passé; le calme plat des questions secondaires qui devaient constituer le nœud et amener une péripétie prompte, satisfaisante, a remplacé les grands coups de tonnerre, et le parterre, dans un calme encore tout empreint des agitations récentes, s'est posé spectateur curieux et bienveillant, se réservant ses droits, et promettant à chaque acteur de le récompenser selon ses mérites.

Hé bien! cette multitude qui assiste à ce grand drame, la croyez-vous moutonnaire, sans âme et sans foi, traînée à la remorque des sophismes diplomatiques? Croyez-vous que, dépourvue de sens, oublieuse des notions fondamentales qui régissent définitivement toutes choses ici bas, elle abdique sa compétence éternelle, son attribution immémoriale, l'appréciation exacte de la moralité des faits et gestes qui passent sous ses regards de lynx? Non, certainement pas; elle critique, elle pèse, elle juge, elle prononce : *Vox populi vox Dei.*

Au milieu des événemens qui attisent l'intérêt, sur cette grande scène, un épisode, peu saillant d'abord, s'est présenté; il a grandi peu à peu, semblable à ces météores qui commencent comme un point dans l'espace, grandissent et finissent par embraser l'horizon. Du nord au midi l'attention générale s'est dirigée vers un petit pays, objet de grandes contentions; la justice est intervenue contre la force, le droit contre le fait, et la victoire n'est pas décidée. C'est le combat des élémens, des principes contraires; le nœud se résoudra, ou le pressent, même sous l'intervention d'un dieu, dès que la diplomatie cessera d'intervenir; cette diplomatie rouée et boiteuse, qui n'est que le procureur de la politique des intérêts actuels, dont elle prend merveilleusement le masque.

Un athlète s'est rencontré, dans cette lutte de géans, plus grand que ses rivaux, plus grand que les événemens, un roi fort de sa probité d'homme et de l'expérience du malheur; c'est celui qui, injustement et audacieusement dépouillé du plus beau fleuron d'une couronne que les monarques, ses alliés, avaient placée sur sa tête, non pas à titre de don gratuit, notez ceci, mais comme le loyal dédommagement de sacrifices faits dans l'intérêt commun. Il a dit à ses compétiteurs : « Je la tiens de mes droits et de la loi des traités; vous me l'avez garantie, c'est à vous à me la rendre intacte. »

Et il s'est renfermé comme Achille, dans sa tente, laissant le conseil des rois se débattre sous les murs d'Ilion.

Et cependant, tandis que le tems s'écoule en vaines discussions, que chaque jour peut être ajoué de nouvelles pointes aux remords du passé, aux regrets de l'occasion perdue, aux tribulations surgies de la violation des droits stipulés et hautement avoués, tandis que l'avenir se grossit des fautes du passé, que pense le parterre? Le parterre laisse passer, en souriant, la justice temporaire des rois et rattache ses idées à la justice impérissable de la loi. Il embrasse de son admiration et de ses sympathies la victime héroïque de la plus criante des iniquités et il se dit, en termes que l'Europe ne conteste pas, qu'aujourd'hui, le seul monarque populaire est celui qui, dans la défense de ses droits, comprend la défense des droits de tous, le maintien de la sainteté des traités, et le véritable intérêt même de ses adversaires.

Sur celui-là, en effet, qui n'a jamais forfait à la foi jurée, et qui met ses confrères couronnés en demeure d'être fidèles à leurs antécédens, l'avidité curieuse de l'Europe reste suspendue. De lui dépendra le dénouement, sans qu'il tente jamais de se lier avec la Belgique par des traités d'échange de déserteurs, ni par des combinaisons de chemins de fer; la Belgique ne sera point le patrimoine de ceux qui la flattent; elle reviendra au souverain légitime; la politique des traités et de la morale le vent ainsi, quoique fasse la politique des intérêts. Le devoir des rois est de respecter leur parole; la raison générale et la conscience publique les en avertissent par les mille voix de la presse: ce devoir, ils l'accompliront, ne fût-ce que pour la conservation de leurs propres trônes.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

EXTRAIT

En conformité de l'article 866 du code de procédure civile.

Par exploit fait par l'huissier METZLER, le vingt-deux juin mil huit cent trente-cinq, enregistré le lendemain, la dame Marie-Catherine MORTÉ, épouse en secondes nocés du sieur Jean FRANÇOIS, ex-notaire à Luxembourg, aujourd'hui domiciliés ensemble à Esch-sur-l'Alzette, a formé sa demande en séparation de biens contre son dit mari. M^e LANDMANN, avoué près le tribunal civil, à Luxembourg, est constitué pour la demanderesse.

Pour extrait certifié véritable par moi avoué soussigné.

(Signé.) LANDMANN, avoué.

Enregistré à Luxembourg le vingt-trois juin 1835, vol. 24, f^o 71, case 7; reçu un florin huit cents, 35 p. % additionnels compris.

Le Receveur, (signé) COUTURIER.

Pour copie conforme: LANDMANN, avoué.

FAILLITE VENAND SCHLOEDER.

Les syndics provisoires de la faillite du sieur Venand Schloeder, ont l'honneur d'informer messieurs les créanciers qui ne se sont pas encore présentés que, par jugement du tribunal de première instance, siégeant en matière de commerce, en date du 3 juin courant, il a été fixé un nouveau et dernier délai de deux mois endéans lequel ils auront à déposer par eux ou leurs fondés de pouvoirs leurs titres entre les mains d'eux syndics ou de monsieur le greffier du tribunal, contre récépissé; et ils les invitent à se présenter pour la vérification en la salle d'audience du susdit tribunal, le 3 août prochain, à deux heures de relevée, que monsieur le président juge-commissaire de la faillite a fixé pour dernier jour.

A. SCHAEFFER, négociant. Charles METZ, avocat.
REUTER-HEDESSELDORF, propriétaire.

VENTE CONSIDÉRABLE DE MEUBLES ET MARCHANDISES.

Le 25 juin courant, à neuf heures du matin très-précises, les syndics provisoires de la faillite du sieur Venand Schloeder continueront la vente des meubles et marchandises, appartenant à ladite faillite et se trouvant au moulin de Berchem. Les objets qui seront exposés en vente, consistent principalement en meubles de toute espèce, tels que chaises, armoires, bois de lit, consoles, commodes, batterie de cuisine, linge, literie, glaces, etc., etc.; ustensiles à distillerie, cuves à macération, tonneaux; environ 20 tonnes huile de colza, une grande quantité de tourteaux, 52 rasières 60 litrons de graine de colza, 17 rasières 20 litrons de froment, 111 rasières 60 litrons de méteil, 39 rasières d'avoine, 17 rasières d'orge, une rasière de vesces et 20 rasières de petit méteil. Plusieurs vaches et porcs, ainsi qu'un bon cheval; 60 cordes de bois, et environ 600 botes d'écorce. On donnera aussi à bail le moulin à farine, le moulin à huile, et la distillerie, ensemble ou séparément, selon la convenance des amateurs.

Le 26, jour suivant, il sera procédé à la vente, à crédit, de la récolte de la présente année, en foin et regain, de toutes les prairies dépendant de la susdite faillite, situées sur les territoires de Roeser, Crauthem, Livange, Berchem, Peppange, Hellange et Bivange. Les amateurs pourront s'adresser au moulin de Berchem, à Mathias Sand qui les conduira dans les prés, pour en pendre inspection.

La vente du 25 se tiendra au moulin de Berchem, celle du 26, chez le sieur Rausch, cabaretier, à Roeser.

Le public est également informé que la vente par enchère publique des meubles et marchandises contenus dans la maison du failli, située dans la ville, commencera lundi, 29 du mois courant, et sera continuée les jours suivants, la vente commencera par les marchandises, consistant en denrées coloniales de toute espèce, mercerie, savons, huile, indigo, teinture, etc. A chaque clôture de vente, on annoncera le jour, l'heure et les objets qui seront exposés à la vente prochaine.

Les syndics provisoires de ladite faillite,
A. SCHAEFFER, Ch. METZ, REUTER-HEDESSELDORF.

VENTE D'UN BEAU MOBILIER ET DE RÉCOLTES PENDANTES PAR RACINES.

Lundi, 29 juin courant, et jours suivants, il sera procédé à Feulen, au domicile du S^r. Louis Schloeder, à la vente aux enchères, et pour argent comptant, sans frais, des récoltes pendantes encore par racines, et d'un beau mobilier provenant de la faillite dudit Schloeder.

Diekirch, le 18 juin 1835.

NOUVELLE

FABRIQUE DE VINAIGRE DE VIN,

de M. SAUR, située à Strassen, près de Luxembourg.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le commerce, qu'à partir de ce jour il est en situation de livrer de sa fabrique et au prix le plus modéré les VINAIGRE ROUGE, BLANC, A L'ESDRAGON, etc.

Il tient en outre une quantité considérable de VIN INDIGÈNE, qu'il livrera au prix le plus juste.

Strassen, le 11 juin 1835.

SAUR.

AVIS. — Le vendredi, 26 du courant mois de juin, vers dix heures du matin, il sera vendu au bureau du receveur des accises à Luxembourg, par adjudication publique, diverses pièces de toile de coton imprimée.

AVIS POUR LA COIFFURE.

Le sieur Roussy a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver de Paris où il a été pour se perfectionner dans tout ce qui concerne son état.

Il confectionne un nouveau genre de perruques et de toupets qui imitent la nature, et fait toutes sortes d'ouvrages en cheveux, tels que cordons de montre, bracelets, ceintures, bourses, etc.

Il prévient également qu'il prend des pratiques pour raser, soit au mois, soit à l'année, et qu'elles seront très-bien servies.

Sa demeure est dans la maison Bisserot, place d'Armes, n^o 230.

VENTE CONSIDÉRABLE DE FOIN ET REGAIN

au château de Bettembourg.

Dimanche, 28 du courant mois de juin, vers deux heures de relevée, Mad. veuve Collart vendra, à l'enchère et à crédit, la récolte de la présente année, en foin et regain, dans les immenses prairies, dépendant du château de Bettembourg et situées sur le territoire de cette commune et sur les territoires voisins.

La vente aura lieu audit château.

Bettembourg, le 16 juin 1835.

HANNO, not.

Beträchtliche Gras- und Grummet-Versteigerung auf dem Schlosse zu Bettembourg.

Am Sonntage, 28. des laufenden Monats Juni, gegen zwei Uhr des Nachmittags, wird die Frau Wittve Collart, auf Vorh, durch öffentliche Versteigerung verkaufen: die diesjährige Ernte an Heu und Grummet, in den von dem Schlosse von Bettembourg abhängenden Wiesen, gelegen auf dem Banne von Bettembourg und umher.

Die Versteigerung wird in dem Schlosse zu Bettembourg statt haben. Bettembourg, den 16. Juni, 1835. H a n n o, Notar.

Am Donnerstage, 25ten laufenden Monats Juni, zwei Uhr Nachmittags, Versteigerung der diesjährigen Gras- Ernte, auf Ansehen des Herrn Director, Eigenthümer, auf dem Schlosse Grewels, in mehreren ihm eigenthümlichen Wiesen, gelegen auf Bartringer-Bann. D i a j e r u s, N.

MERCURIALES. — 1^{re} QUINZAINE DE MAI. 1835.

NATURE DES DENRÉES,	PRIX MOYENS PAR RASIÈRE,	
	Luxembourg.	Arlon.
Froment.....	6 40	0 00
Méteil.....	5 48	0 00
Seigle.....	0 00	0 00
Orge.....	3 41	0 00
Avoine.....	1 83 1/2	0 00
Pois.....	4 46	0 00
Farine de froment.....	0 00	0 00
Farine de seigle.....	0 00	0 00
Pommes-de-terre d'été.....	0 00	0 00
Idem d'hiver.....	0 00	0 00
Beurre, la livre des P.-B.....	0 60 1/2	0 00
Foin, les 100 livres des P.-B.....	2 82 1/2	0 00
Paille, id. id.....	2 00	0 00
Bois de hêtre, la corde.....	3 53	0 00
Id. de chêne.....	0 00	0 00